JOUY INFO

TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA BANDE DE ROULEMENT

DU 19 AU 23 OCTOBRE 2015
(Sauf conditions météorologiques néfastes)

RUE D'ORLÉANS

à partir de la rue de la Poterie
jusqu'à la rue de la Cave
et l'entrée de la rue de la Ferté.

Lundi 19 et mardi 20:
Coupure tronçon rue d'Orléans: de la rue de la Ferté à la rue de la Cave.
Rabotage sur 15 cm d'épaisseur et remise en place d'un tapis complet.

Mercredi 21 et jeudi 22:
Coupure tronçon rue d'Orléans: de la rue de la Ferté à la rue de la Poterie.
Coupure tronçon rue de la Ferté: de la rue de la Cave au STOP.
Rabotage sur 15 cm d'épaisseur et remise en place d'un tapis complet.

Vendredi 23:
Finitions.

- Des déviations pour le transit seront mises en place par le Conseil Départemental.

- Pour la circulation locale, chacun devra s'adapter, les riverains auront toujours accès à leur domicile ou commerce, mais pas obligatoirement avec leur véhicule, en fonction du chantier.

Les feux tricolores seront installés fin novembre. En attendant, la priorité à droite sera de rigueur puisque les STOP vont disparaitre ainsi que le marquage au sol.

Merci de votre compréhension.

Ne pas jeter sur la voie publique

Elle grandit entre les forêts et les eaux

JOUY-LE-POTIER

Elle grandit entre les forêts et les eaux

Adoptons la charte A.C.C.C.CO.R.D.D.

(Actions pour un Comportement Citoyen, Civique et COnvivial grâce au Respect des Droits et Devoirs)

Respectons la nature

Arrêté permanent du 29 août 2012 n°09092012
Mesures générales de Police Municipale

Obligations...

… de tenir votre chien en laisse et ramasser ses déjections.

… de jeter vos déchets, vos mégots, vos chewing-gum...dans les bacs prévus à cet effet.

… de couper votre végétation à l'aplomb de votre limite de propriété.

Interdictions...

… de créer des nuisances sonores intempestives.

… de se baigner sur tous les plans d'eau communaux.

… de déposer des immondices, des végétaux… sur le domaine public.

Attention...

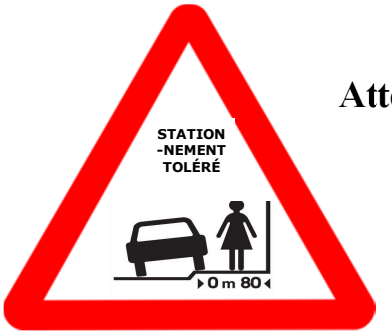

… le stationnement est toléré sur les trottoirs à condition qu'il reste 1 mètre pour les piétons.

… les feux de plein air sont tolérés selon la saison à condition de ne pas gêner le voisinage et veiller à la sécurité.

… de respecter les horaires prévus pour les travaux de bricolage.

Indications...

… Les riverains peuvent désherber, balayer, ratisser le trottoir devant chez eux, et sur demande, les tas seront ramassés par la Commune.

… Si vous voyez une situation, vous semble-t-il, anormale, appelez le 17.

Ainsi, si chacun applique ces mesures, qui ne sont que des règles de bienséance, nous pourrons tous circuler, se promener, habiter et vivre dans un village agréable, convivial et où il fait bon vivre.